



Multi-assistance Plus



Sommaire des couvertures et plafonds d'indemnisation

PRÉSENCE

1.1. Soins médicaux et de santé :	
• Locale.....	10 000 €
• Continent.....	250 000 €
• Monde.....	500 000 €
1.1.1. A bord de la croisière	10 000 €
1.1.2. Frais dentaires	150 €
1.1.3. Frais assurés dérivés du séjour à l'hôpital (10 €/jour)	100 €
1.2. Frais de l'assuré découlant de la réalisation du test de diagnostic (PCR) du Covid-19.....	200 €
1.3. Rapatriement ou transport sanitaire de personnes blessées ou malades.....	Illimité
1.4. Rapatriement ou transport des accompagnants (2)	Illimité
1.5. Rapatriement ou transport d'enfants mineurs ou personnes dépendantes	Illimité
1.6. Déplacement d'une personne en cas de hospitalisation de l'Assuré pendant plus de 5 jours	Illimité
1.6.1. Frais de séjour de la personne déplacée (max. 100 €/jour)....	1 000 €
1.7. Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et de santé hospitalisation du compagnon déplacé	500 €
1.8. Prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale (max. 100 €/jour)	1 000 €
1.9. Prolongation du séjour de l'accompagnateur à l'hôtel sur prescription médicale (max. 85 €/jour)	850 €
1.10. Prolongation de séjour pour cause de quarantaine médicale en raison du covid-19 (max. 270 €/jour).....	4 050 €
1.11. Prolongation de séjour de l'accompagnateur pour cause de quarantaine médicale des assurés en raison du covid-19 (max. 270 €/jour)	4 050 €
1.12. Rapatriement ou transport de l'Assuré décédé.....	Illimité
1.13. Retour anticipé en raison du décès d'un membre de la famille.....	Illimité
1.14. Retour anticipé en raison de l'hospitalisation d'un membre de la famille supérieure à 5 jours.....	Illimité
1.15. Retour anticipé en raison d'un accident grave à la maison ou locaux professionnels de l'assuré.....	Illimité
1.16. Retour anticipé en raison de la fermeture des frontières à destination à cause du Covid-19.....	Illimité
1.17. Transmission de messages urgents	Y compris
1.18. Expédition de médicaments à l'étranger	Y compris
1.19. Service d'interprète à l'étranger.....	Y compris
1.20. Frais d'enlèvement	4 000 €
1.21. Avancement des fonds monétaires à l'étranger	3 000 €
1.22. Ouverture et réparation de coffres et coffres-forts.....	175 €
1.23. Perte des clés de la résidence habituelle	75 €

1.24. Annulation de cartes	Y compris
1.25. Conseils juridiques à distance sur les voyages	Y compris
1.26. Informations générales (ambassades, vaccinations et conditions d'entrée).....	Y compris
1.27. Aider les membres de la famille au domicile de l'assuré hospitalisé.....	120 €
1.28. Réclamation dans les contrats d'achat à l'étranger.....	3 000 €
1.29. Réintégration dans le projet de voyage après une hospitalisation	180 €
13h30. Rapatriement ou transport de l'animal	Y compris
1.31. Prolongation de séjour de l'animal pour l'hospitalisation de l'assuré (60 €/jour).....	300 €

BAGAGE

2.1. Pertes matérielles	
• Locale.....	850 €
• Continent.....	1 500 €
• Monde.....	2 500 €
2.1.1. En cas de vol.....	500 €
2.2. Retard dans la livraison des bagages enregistrés (150 € à partir de 12 heures et 105 € toutes les 24 heures supplémentaires)	360 €
23. Envoi d'objets oubliés ou volés pendant le voyage.....	125 €
2.4. Recherche, localisation et expédition des bagages perdus.....	Y compris
2.5. Frais de gestion dus à la perte ou au vol de documents	250 €

ANNULATION DE VOYAGE ET REMBOURSEMENT DE VACANCES

3.1. Frais d'annulation de voyage :	
• Locale.....	1 750 €
• Continent.....	3 000 €
• Monde.....	5 000 €
3.2. Interruption du voyage :	
• Locale.....	1 000 €
• Continent.....	2 000 €
• Monde.....	4 000 €

RETARDS ET PERTES DE SERVICES

4.1. Retard au départ du moyen de transport (50 € dès 6 heures et 100 € toutes les 24 heures supplémentaires).....	350 €
4.2. Prolongation obligatoire du voyage (maximum 70 €/jour).....	350 €
4.3. Extension de la couverture d'assurance (4 jours).....	Y compris
4.4. Perte des liaisons de transport (min. 4 heures de retard).....	800 €
4.5. Transport alternatif en raison de la perte de liaisons du moyen de transport (retard min. 4 heures)	500 €
4.6. Perte des services souscrits en raison du retard dans l'arrivée de la croisière.....	500 €



Multi-assistance Plus



www.intermundial.es



4.7. Perte de moyen de transport suite à un accident « In itinere ».....	350 €
4.8. Modifications des services initialement contractés	
4.8.1. Départ en transport alternatif.....	360 €
4.8.2. Changer d'hôtel/d'appartement.....	550 €
4.9. Perte des services souscrits.....	500 €
4.10. Perte de services sous contrat en raison de la quarantaine médicale pour positif au Covid-19.....	500 €

ACCIDENTS PERSONNELS (ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE)

Accidents corporels 24 heures - décès	6 500 €
Accidents corporels moyen de transport - décès.....	40 000 €

RESPONSABILITÉ CIVILE (ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE)

Responsabilité Civile Privée.....	65 000 €
-----------------------------------	----------

Prix par personne et par trajet

Multi-assistance Plus avec Annulation			
	LOCALE	CONTINENTAL	MONDE
Jusqu'à 5 jours	14,25 €	22,50 €	42,00 €
Jusqu'à 9 jours	26,25 €	38,00 €	63,50 €
Jusqu'à 16 jours	38,25 €	54,25 €	86,00 €
Jusqu'à 22 jours	44,50 €	65,25 €	117,00 €
Jusqu'à 34 jours	65,50 €	89,75 €	155,00 €
Jusqu'à 49 jours	81,50 €	125,00 €	219,00 €
Jusqu'à 64 jours	97,00 €	153,00 €	260,00 €
Tous les 15 jours supplémentaires (jusqu'à 365 jours)	Vérier les prix		

Maximum 12 mois consécutifs.

Extensions disponibles

Frais d'annulation de voyage	
Limite de couverture	Augmentation du prix de l'assurance
+ 1 000 €	+ 25,50€
+ 2 000 €	+ 50,00 €
+ 3 000 €	+ 71,75 €
+ 4 000 €	+ 97,50 €
+ 5 000 €	+ 109,00 €
+ 6 000 €	+ 120,00 €



N'oubliez pas ça...

- Pour que la garantie Frais d'annulation soit valable, l'assurance doit être souscrite le jour même de la confirmation de la réservation ou, au maximum, dans un délai de 7 jours.
- L'étendue géographique de l'Europe comprend : l'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.
- La couverture de ce produit est garantie par les Compagnies d'Assurances Arag, dont les informations complètes figurent dans les Conditions Générales.
- Ce document est un résumé commercial, purement informatif, n'ayant pas de caractère contractuel et ne remplaçant pas les conditions générales et particulières du contrat.
- Primes valables pour les voyages en croisière.
- Tarifs valables jusqu'au 29/02/2024.



L'assurance que vous avez souscrite est commercialisée sous l'intermédiaire et la direction d'InterMundial XXI, SLU Correduría de Seguros (RM de Madrid, HM 180.298, S 8°, L0, F149, T11.482. CIF- B-81577231. Autorisé RDGS et FP N° J-1541 RC et caution selon L26/06 PDSF). L'activité s'exerce sans entretenir de liens contractuels impliquant de l'affection avec des entités d'assurance, en offrant des conseils indépendants, professionnels et impartiaux. Pour vous conseiller, il est obligatoire de réaliser une analyse objective. Vos données personnelles seront incluses dans les fichiers appartenant à InterMundial XXI SLU Courtage d'Assurances, dont la finalité du traitement est la gestion de la police d'assurance souscrite et la gestion des sinistres qui en découlent, légitimés dans l'exécution du contrat, le consentement et l'envoi communications commerciales si vous nous avez donné votre consentement. Vos données seront transférées à ARAG et SERWISEGUR XXI CONSULTORES, SLU Vous avez le droit d'accéder, de rectifier, de limiter le traitement, de supprimer vos données et de demander la portabilité de vos données en contactant InterMundial comme responsable des fichiers : C/ Irún, 7. - 28008 - Madrid, email : lopd@intermundial.es ou Fax : 915427305. Vous pouvez éventuellement demander des informations sur vos droits et déposer une réclamation auprès de l'autorité espagnole de protection des données, dont l'adresse est Calle Jorge Juan, n° 6, 28001 Madrid. Pour plus d'informations : <https://www.intermundial.es/Politica-de-privacidad>

© 2019 INTERMUNDIAL. TOUS DROITS RÉSERVÉS.